L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 14 MAI 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Deux messieurs parlant l'anglais, désirent trouver immédiatement dans une famille française, logement avec ou sans pension. S'adresser L. R., à ce bureau. 14 mai—2f

On demande—A acheter une petite chienne, "black and tan", âgée de neuf à douze mois. S'adresser à C x b, P. O. Drawer 532. 13mai—3f

ANNONCES JUDICIAIRES

Mélanie D. Breton, épouse d'Eugène Brice Sembre, contre son mari. No 29,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division "C"—Pour les motifs consignés dans l'opinion écrite de la Cour, ce jour, exprimée et enregistrée, il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mélanie D. Breton contre son mari Eugène Brice Sembre dissolvant la communauté existant entre eux, et contre E. Courribet, syndic des créanciers du susdit Sembre, adjugeant la demanderesse propriétaire, avec droit exclusif d'administration, 1° d'une somme de $695.70 reçue par elle de la faillite d'Eugène Brice Sembre, son mari; et 2° de l'immeuble décrit en sa pétition, et acquis par elle de Victor Merle et de dame A. Bonda, épouse de Thomas Bonda, par acte de vente passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 30 avril 1889.

Il est, en outre, ordonné, jugé et décrété que l'intervention de H. B. Claflin & Compagnie soit mise hors de Cour, et leur demande rejetée à leurs frais; les frais restants devant être payés au pro rata par le défendeur Eugène Brice Sembre, et E. Courribet, syndic.

Il est de plus, ordonné, jugé et décrété que la pétition de la demanderesse touchant les bijoux et l'argenterie, lui soit refusée comme en cas de faute de plaider (non suit).

Jugement rendu le 7 et signé le 11 mars 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
14mai—3f—1f p sem

PAR LE CONSTABLE.

Grand Rapids School Furniture Co., Limited vs. Peoples Theatrical Company, Limited.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 21,222—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le LUNDI, 16 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 ameublement de salon, 1 lot de chaises de Vienne, 1 lot de chaises, rugs, etc.; aussi, 1 coffre-fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5mai—5 11 16

Sidney Colguard vs. Mme Catherine Cassard.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 16,001—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 16me jour de mai 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 mai—5 12 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Giles M. Hillyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,319—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Scott, tuteur testamentaire des héritiers mineurs et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13mai—13 18 23

Succession d'Amelia Gorgas, femme d'Henry E Robinson, et d'Henry E. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,802—Division B—Attendu que William T. Gorgas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feue Amelia Gorgas, femme d'Henry E. Robinson, et d'Henry E. Robinson, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11mai—11 16 20

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,729—Division D—Attendu que Matthew Tamor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamor, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 mai—4 8 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Frederick G. Magnitzky vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,574—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—12 17 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les paroles et chiffres suivants, à savoir:—Pauline Frank vs John U. Frank.—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'alors existé entre eux, que la demanderesse, Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du docket de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dollinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et ses poursuites et ses services aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour, ses frais.

Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.

TH. BUISSON, Député Greffier.
1 mars—

Rapport de la condition
—DE LA—
New Orleans Co-opérative Banking Association.
A la Nouvelle-Orléans.
A la clôture des affaires, le 29 février 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$46,250 45
Prêts sur demande, garantis		13,730 00
Dépenses courantes payées		9,968 17
Ameublement		2,265 35
Dû par des banques et banquiers	$5,899 03	
Comptant	42,151 17	—$48 050 20
Total		$120,264 17

PASSIF.

Fonds capital payé	$63,435 00
Fonds des membres	3,477 50
Profits indivis	2,221 67
Dépôts indivis sujets à des chèques	51,130 00
Total	$120,264 17

Je jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.

F. MULLER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 2me jour de mars 1892.
OCTAVE MOREL, Notaire.

Correct—Attesté:
A. F. HIMEL,
JULES SARRAZIN,
THEO. BRUMMER,
Directeurs
3 mars—

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge trop avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 50 sous.

Rue St-Pierre, 154, près Rempart.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 MAI—CLASSE No 213.
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
54	27	83	72	73	41	56	40	49	66	67	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 13 mai 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ces succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 JUIN 1892.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000,	200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
2 Lots de	20,000,	40,000
5 Lots de	10,000,	50,000
10 Lots de	5,000,	50,000
25 Lots de	2,000,	50,000
100 Lots de	800,	80,000
200 Lots de	600,	120,000
500 Lots de	400,	200,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800,	80,000
100 Lots de $400,	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200,	199,800
2,144 Lots se montant à	$2,159,600

PRIX DU BILLET: Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, (rien de moins).

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

ATTENTION—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme No 269 de la rue du Camp.

Orleans Manufacturing Co. vs. T. W. Bethick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,000.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Drown, curateur de Thomas W. Bethick, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans; dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, Calliope, St-Charles et le Cercle Lee, désignée par la lettre B, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 11 octobre 1881, annexé pour référence à un inventaire fait par B. Ory, notaire en cette ville, du 8 au 19 octobre 1881, et mesurant, suivant le dit plan, au pied américain, vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses portent le numéro municipal 269 rue Camp.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 av—19 26—mai 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant l'encoignure Marais et Toulouse; dans l'ilet borné par les dites rues et les rues St-Louis et Villeré.

New South Building and Loan Association vs Mme Julia Jamet, épouse de Lucien Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,660—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances lui appartenant, située dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Toulouse, St-Louis et Villeré, laquelle portion de terre mesure, au pied américain, plus ou moins, quatre-vingt sept pieds, un pouce et sept lignes de face rue Marais sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Toulouse dont elle forme le coin et est composée de la façade de quatre lots de terre désignés par les Nos un, deux, trois et quatre, d'après un plan de L. Surgi en date du 16 février 1849 et déposé comme plan No 46 du Livre des Plans No cinq, en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 mai—9 16 23 30—juin 6 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, connue comme le People's Theatre.

New South Building and Loan Association vs. People's Theatrical Company of New Orleans, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,545—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes leur appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magazine, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan de Blanchard, voyer, et comme lot No 1, sur un plan de Ferguson, voyer, chacun mesurant trente pieds un pouce et une ligne (30' 1" et 1''') sur la rue Magasine sur cent-cinquante pieds (150) de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du premier district.

Jean Marie Geté vs Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagen, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,781—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages lui appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Camp, Girod et Magazine, désigné comme lot No Un et mesurant, au pied américain, trente-huit pieds de face à la rue Julia, sur quatre-vingt seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme Veuve Madeline Dias, a acquis durant son veuvage par achat de Joseph Conrad, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 25 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
27 avril—27—mai 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Quatrième District.

David Glover vs. Caroline Faecher et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,492—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 94 du plan de ville de la ville de Lafayette, bornés par les rues Live Oak, Laurel, Jackson et Joséphine, et désignés comme lots Nos Vingt-deux et Vingt-trois, sur un plan fait par J. Schreiber, daté le 3 février 1836, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Le dit lot No Vingt deux mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Laurel, sur cent seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Vingt trois mesure trente pieds 10 pouces deux lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Louis T. Copping vs. Marie Eugénie Bienvenu, femme séparée en propriété de Amédée Gaschet de l'Isle et son dit mari pour l'aider et l'autoriser en ceci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,046—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq dans l'ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Kerlerec et Villeré, sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1850, déposé en bureau de C. C. Ladreyere, alors notaire en cette ville, comme le plan No 2 de son livre de plans, lequel lot mesure trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mai—2 9 16 23 30—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un Grand assortiment de beaux meubles de maison contenus dans le local au No 259 rue St-Charles.

Bois de rose, imitation noyer et chêne Ameublements de chambre à coucher.

Armoires à glaces avec simple et double battants—Dressers.

Ameublements de salle à manger en bois de chêne.

What-Nots—Cabinets—Lampes—Pendules, etc.—Tapis de Bruxelles—Rugs—Ecrans—Canapés—Tables en bois de cèdre—Piédestals—Chaises à bras recouvertes en peluche—Merceries recouvertes en peaux—Tableaux—Ornements—Sommiers—Oreillers et traversins de plumes, etc. Sacs pour fenêtres—Rideaux, etc.

Réfrigérateur—Verrerie et Faïence et autres articles divers de ménage, etc.

Aussi le droit d'occupation, etc. Dans l'affaire de M. Scooler vs. Brownlee W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,071.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 16 mai 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 259 rue St-Charles.

1° Un fort lot assorti de meubles de maison, etc., etc., contenus dans le dit local d'après un inventaire enregistré.

2° Le droit d'occupation du dit local No 259 rue St-Charles de la date de la vente au 30 septembre 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4mai—4 9 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District connue comme le People's Theatre.

L. Lederback versus People's Theatrical Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,697—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magazine, deux desquels sont désignés par les numéros 10 et 11, sur un plan de Blanchard, voyer, conformément à un acte pardevant J. M. Bendernagel, notaire, le 26 avril 1880, Livre 113, Folio 171, et l'autre par le numéro 1, sur un plan de Ferguson, voyer, d'après un acte passé pardevant Fedessieux, notaire, le 13 juin 1859, Livre 70, Folio 20, chacun mesurant trente pieds un pouce et une ligne sur la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 avril—25—2 9 16 23 28 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée Nos 154 et 156 rue de Chartres.

Jacob A. Reinach vs Mlle Helena Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,622—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 154 et 156 rue de Chartres) et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de Chartres, Jefferson, Levée et St-Pierre, formant l'encoignure des rues Chartres et Jefferson, et mesurant cinquante-neuf pieds et quatre lignes de face à la rue de Chartres, cinquante neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur soixante-dix-huit pieds cinq pouces de profondeur et de face à la rue Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9 16 23 30—juin 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. A. Cotton vs. Mme Margaret Hussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 35,587.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, Baronne, Dryades anciennement Philippi, et Julia, désigné par le No 43 sur un plan dressé par R. Delafield au mois de mars 1832 et déposé en l'étude de C. E. Stringer ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure conformément au titre dans la dite affaire, vingt-cinq pieds de face à la rue St-Joseph, entre les rues Baronne et Philippi, maintenant Dryades, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3mai—3 10 17 24 31 juin4

BANQUES.

Rapport de l'Etat de Situation
—DE LA—
Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 1er mars 1892.

ACTIFS.

Prêts et escomptes		$2,056,558 57
Surtirages, garantis et non garantis		208,445 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons des Etats-Unis en main		10,800 00
Actions et bons		352,420 25
Dû par des agents de réserve approuvés		969,614 46
Dû par d'autres banques nationales		188,098 92
Dû par des banques d'Etat et banquiers		40,196 78
Maison de banque, meubles et installations		95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées		11,794 24
Primes sur bons des Etats-Unis		1,131 74
Chèques et autres items comptant	11,745 22	
Echanges sur le Clearing-house	273,408 23	
Billets d'autres banques	11,885 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	3,665 95	
Espèces	446,580 00	
Billets Légal tender	40,000 00	—787,279 40
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$4,764,505 89

PASSIF.

Capital payé		$200,000 00
Fonds de surplus		700,000 00
Profits indivis		93,275 13
Billets de banques nationales en circulation		34,500 00
Dividendes non payés		4,050 00
Dépôts individuels sujets à des chèques	$3,118,961 53	
Certificats de dépôts sur demande	69,069 75	
Chèques certifiés	2,196 00	
Chèques du caissier en circulation	50,114 10	
Dû à d'autres banques nationales	256,230 12	
Dû à des banques d'Etat et banquiers	236,009 26	—3,732,580 76
Total		$4,764,505 89

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, WILLIAM PALFREY, Caissier de la banque ci-dessus nommée, je jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WM. PALFREY, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi ce 5me jour de mars 1892.
CHAS. T. SONIAT, Notaire.

Attesté—Correct:
R. E. CRAIG,
SIGMUND KATZ,
ROBERT MAXWELL,
Directeurs.
9 mars—1

Rapport de la situation de la
Banque Nationale Mutuelle
A la Nouvelle-Orléans.
En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Billets et bills escomptés	$496,601 02	
Prêts sur demande	237,514 67	—$734,115 69
Bons des E.-U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		120,100 00
Biens fonciers, meubles et installations		44,889 18
Dû par d'autres banques et banquiers	$93,496 50	
Chèques sur le Comptoir d'Echange	120,433 48	
Monnaie courante et Espèces	135,906 98	—349,836 90
Fonds de rédemption avec le trésorier des E.-U.		2,250 00
		$1,301,191 77

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		20,000 00
Profits indivis		4,539 89
Circulation		44,100 00
Dividendes non-payés	$568 00	
Dépôts individuels	730,700 04	
Dû à d'autres banques et banquiers	38,283 84	—769,551 88
Billets et bills réescomptés		163,000 00
		$1,301,191 77

Par résolution du Board, $10,000 00 des profits des six derniers mois ont été portées au compte de surplus.

JAS. J. TARLETON, Caissier.
L. C. FALLON, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président.
1er janv—

MUNN & Co
PATENTS

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CAPITALISTES ATTENTION.

Les grandes bâtisses à deux et trois étages solidement construites connues précédemment comme le PELICAN WAREHOUSE, Maintenant occupées par HENDERSON'S SUGAR REFINERY, Et faisant face aux rues Commerce, Notre-Dame et Girod, se composant de près de la moitié de l'ilet, rapportant $3,000 par an.

La grande bâtisse en briques à deux étages solidement construite coin Tchoupitoulas et Notre-Dame connue comme le RAINBOW WAREHOUSE.

La grande bâtisse en briques à un étage solidement construite rue Tchoupitoulas entre Julie et Notre-Dame attenant au Rio Warehouse et connue comme le INDIA WAREHOUSE.

Coin Chartres et St-Louis, en face l'Hôtel Royal, la grande bâtisse à trois étages et mansardes occupée au rez-de-chaussée comme magasins et en haut comme résidences.

Francis Frederick Steenackers
—vs.—
Josephine Eliza L. Pargoud.
Pour un Partage.

No 35,972—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 11 avril 1892, par l'Honorable H. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le India Warehouse.

1° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en briques solidement construite, connue comme le "India Warehouse," et tous les droits, titres voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 124 borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Notre Dame et Magasine, composée de deux lots de terre désignés par les lettres A et B, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot A mesure 42 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à une distance de 42 pieds 9 pouces et 4 lignes de la rue Julie, la même largeur dans le fond sur 170 pieds 6 pouces sur chacune des lignes de côté, et le lot B mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur sur la ligne du fond, 170 pieds 6 pouces sur la ligne le séparant du lot A, et la même profondeur sur l'autre côté le plus près de la rue Notre Dame, le tout au pied américain. Vendu sujet à un bail à MM. John Holmes & Co. jusqu'au 30 septembre 1892, à raison de $40 par mois.

Le Pelican Warehouse occupé par la Henderson's Sugar Refinery.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant de bâtisses solidement construites à deux et trois étages et améliorations connues comme le "Pelican Warehouse," et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 58, borné par les rues Commerce, Girod, Notre-Dame et Nouvelle Levée, mesurant 235 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce, 82 pieds 8 pouces de profondeur et de face à la rue Girod, 92 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue Notre-Dame et 227 pieds 10 pouces et 2 lignes de la rue Girod à la rue Notre-Dame, le tout au pied américain, vendu sujet à un bail à Wm Henderson, jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $3000 par an payable mensuellement.

Le Rainbow Warehouse.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en briques à deux étages, et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 125, borné par les rues Notre Dame, Tchoupitoulas, Girod et Magazine, comprenant cinq lots de terre numérotés 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant ensemble 128 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 101 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Notre Dame, 77 pieds 8 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne extérieure ou principale à la rue Girod du lot No 5, et 124 pieds et 4 lignes dans le fond, touchant à une allée de 12 pieds 1 pouce de face et largeur à la rue Notre Dame, et s'étendant dans le fond des dits cinq lots à la projection des autres lignes du lot No 5 sur laquelle elle a une largeur de 10 pieds 2 pouces. Les bâtisses portent les Nos 151, 153, 155, 157, 159 de la rue Tchoupitoulas. Le No 159 est le No qui forme l'encoignure des rues Notre-Dame et Tchoupitoulas, et aussi le droit et titre à la dite allée, de même qu'il existe pour le propriétaire actuel; vendu sujet à un bail à MM. John Holmes & Co. jusqu'au 30 septembre 1892, à $60 par mois.

Coin des rues St-Louis et Chartres.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 27, borné par les rues Chartres, St-Louis, Decatur et Toulouse, mesurant 65 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue St Louis de 104 pieds 9 pouces, au pied américain. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages avec mansardes; le rez de chaussée est occupé par une épicerie, un stand de fruits, un cordonnier et un ferblantier; au premier il y a 6 chambres, et galeries derrière; au second il y a 6 chambres, 2 cabinets et galerie derrière et 7 chambres dans les mansardes, et une cuisine en briques à deux étages, avec 4 chambres, waterworks, lieux d'aisances, etc, etc; les dites bâtisses portant les numéros municipaux 116, 118 et 120 rue Chartres.

L'encoignure des rues St Louis et Chartres occupée par Jean Ruiné comme épicerie, est vendue sujet à un bail en sa faveur, expirant le 30 septembre 1892 à raison de $35 par mois, le reste de la propriété est sans bail, louée par mois, et rapporte $50, faisant un revenu total de $85 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date, avec toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, en addition de leurs enchères, et feront un dépôt de dix pour cent comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant M. V. Déjan, notaire, aux frais des acquéreurs.
12avril—12 13 16 23 30 mai7 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

L'attrayante et Productive MAISON DE RÉSIDENCE EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES,

218 RUE ROYALE,
Entre les rues Dumaine et St-Philippe.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

L'attrayante et "substantielle" maison de résidence avec magasin, en briques à trois étages, 218 Royale, entre Dumaine et St-Philippe, carré d'ilet borné par la rue Chartres, ayant magasin, corridors, galeries et 12 chambres, citerne et hydrant, gaz et cour pavée, terrain 21x142.

L'eau monte à tous les étages et la bâtisse est bien finie et a une véranda en fer sur la devanture aux trois étages. Elle est avantageusement située pour les affaires et comme résidence, à proximité du grand Marché Français et du centre des affaires, et se recommande comme placement rémunérateur, louée au prix de $456 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses; et l'acquéreur paiera les taxes de 1892; 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant O. Morel, notaire aux frais de l'acquéreur.
7 mai—7 14 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande Presse à Coton des Classers.

Sans réserve.

J. B. Lallande vs ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté le 22 avril 1892, rendu dans l'affaire ci-dessus.

La grande presse à coton "Classers" telle qu'elle est actuellement dans la bâtisse rue Franklin, entre Calliope et Euphrosine. Elle était connue précédemment comme la Champion Cotton Press construite à la fonderie de Scott, aux Reading Iron Works, Reading, Pennsylvanie, bien connue comme la plus grande et la plus forte presse à coton du monde, excepté son duplicata à Galveston, Texas.

Conditions—Comptant avant livraison; 10 pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur devra enlever la machine avant le 30 mai 1892 et réparer à ses frais toutes les avaries des murailles, banquettes, etc, qui seraient faites en enlevant les machines.

L'acte de vente pardevant M. O. Soniat, Esq., aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 25—mai 13 14

Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son Pommadoine Liquide—Bed Bug Killer and Egg Destroyer. Toutes ses bouteilles portent sa propre signature.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'AGREABLE MAISON SUBURBAINE

DE FEU

EVARISTE BLANC,

Située sur la Rive du Bayou St-Jean,

Dans une des plus pittoresques et salubres parties de la ville et son côteau le plus élevé.

Grands et Splendides Terrains, Faisant face à l'Avenue Esplanade.

Et à l'arrière de la susdite propriété, en face du New Orleans Jockey Club et près des Fair Grounds.

No 227 rue St-Louis, entre Prieur et Roman.

Une Maison Double en Bois, Retirée de la rue.

Mme Kate Blanc Prince et autres
vs
La mineure Kate Blanc.

No 35,291—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 4 mai 1892, et signé le 10 mai 1892 par l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Second district de cette ville, dans le carré d'ilet No 29 borné par les rues St Louis, Prieur, Roman et la Promenade Carondelet, conformément à un plan de L. H. Pilié, en date du 17 mars 1840, lequel terrain est numéroté 12 sur le dit plan et mesure 27 pieds, plus ou moins, de façade rue St-Louis, sur une profondeur de 110 pieds, entre parallèles. Les améliorations consistent en une maison double à distance et louée au prix de douze dollars par mois, portant le No municipal 327 rue St-Louis.

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans faisant face au bayou St Jean et s'étendant jusqu'à la rue Esplanade, mesurant, au pied français 270 pieds plus ou moins de façade sur le bayou St Jean ou 289 pieds, plus ou moins mesure américaine, sur une profondeur de 440 pieds 4 pouces plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne nord ouest contiguë à la propriété de l'Hon J. L. Tissot, 465 pieds 6 lignes plus ou moins, mesure américaine sur la ligne le séparant de la banlieue de Pontchartrain et 292 pieds 4 pouces 4 lignes, plus ou moins, mesure américaine, faisant face à la rue Esplanade, laquelle propriété fut acquise par le dit Samuel Peter Blanc le 31 décembre 1881, par achat à une vente du shérif de cette date, en vertu d'un writ de fieri facias lancé dans l'affaire numérotée 1,021 et 12 293 du dossier de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans conformément à l'acte de vente du shérif en date du 24 octobre 1883, enregistré au bureau des transferts paroissiaux d'Orléans, livre 120, folio 550 et est particulièrement décrit sur un plan de la dite propriété de Louis H. Pilié déposé voyer à la Nouvelle Orléans en date du 11 février 1876.

La susdite propriété sera vendue conformément à des subdivisions et mesures d'un plan d'Edgar Pilié en date du 4 avril 1892, lequel plan est exposé avant et le jour de la vente, comme suit:

1° Une certaine grande portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second district de cette ville, désignée par le No 12 sur le dit plan d'Edgar Pilié, voyer en date du 4 avril 1892, dans l'ilet borné par le Bayou St Jean ou le Chemin Coquille du Lac, la Grande Route St Jean, la rue de l'Esplanade et la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, et mesure, au pied américain, 99 pieds 6 pouces de face au Bayou St Jean ou le Chemin Coquille du Lac, 100 pieds 6 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 305 pieds 11 pouces sur le côté de la ligne No 13 et 300 pieds 1 pouce et 2 lignes sur le côté de la ligne No 11.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages, solidement et bâtie agréablement distribuée avec mansarde et belvédère retiré de la rue, ayant un corridor dans le centre à chaque étage, trois grandes chambres et salle à manger au rez de chaussée, 2 salons avec portes à arches et 3 chambres à coucher dans l'étage supérieur, une très grande galerie à chaque étage tout autour de la bâtisse, et le bas est pavé de tuiles, une grande portion du terrain est briquetée avec grandes allées, une barrière en fer ornemental sur mur en briques face au Bayou. Il y a quatre pacaniers qui rapportent, orange s, magnolia cyprès et autres arbres trop long à énumérer, à peu près dix arbres camélia pour ces, arbres et autres plantes rares, caves, puits, etc. Cette splendide propriété est située sur la rive droite Bayou St-Jean, près du pied du pont du New Jockey Club (Fair Grounds) et tout près de quatre lignes de chemins de fer qui s'étendent au fleuve, Marché Français, la Douane au Mint aux Cimetières, St-Joe, Clay, West End, Spanish Fort, etc et réunit tous les conforts pour faire une résidence des plus désirables et de tattirer l'attention de ceux qui désirent un home.

2° Un lot de terre désigné par le No 16 dans le même ilet et district que le précédent mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road, 32 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur dans le fond, sur une profondeur de 312 pieds 10 pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St-Jean, et de 311 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 15.

3° Trois lots de terre touchant à celui ci dessus, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, mesurant comme suit, chacun 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road, les lots 13 et 15 mesurant chacun 32 pieds 2 pouces, 3 lignes de profondeur dans le fond, le lot No 14 mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 15, 311 pieds, 1 pouce, 2 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 309 pieds, 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du No 14, le lot No 14, 309 pieds, 4 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 15 et 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du No 14; le lot No 13, 307 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 14 et 305 pieds et 11 pouces sur la ligne latérale du lot No 12.

4° Deux lots de terre désignés par les Nos 10 et 11 dans le même ilet et district que les autres propriétés ci-dessus décrites, mesurant chacun 31 pieds de face au Bayou St-Jean ou Lake Shell Road, chacun 31 pieds, 3 pouces et 7 lignes de profondeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 11, 300 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale du No 12 et 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 10, le lot No 10, 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 11, et 297 pieds, 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de A. L. Tissot.

5° Un lot de terre désigné par le No 1 dans le même ilet et district que celui ci dessus, mesurant 43 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade 17 pieds 5 pouces de profondeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes 152 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St-Jean et 150 pieds sur la ligne latérale du lot No 2.

6° Sept terrains dans les mêmes district et carré que les premiers, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurant 32 pieds de façade rue Esplanade sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

7° Un terrain contigu aux précédents, désigné par le No 9, mesurant 25 pieds de façade rue Esplanade, 30 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne latérale du terrain No 8 et 62 pieds 2 pouces sur la ligne latérale de la propriété de A. L. Tissot.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à crédit de un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant six pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement final; les divers actes de vente devant être passés pardevant James Fahey, notaire en cette ville, et chacun des dits terrains devant porter une première hypothèque et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété ici décrite. Ils devront aussi renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles l'année courante et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication entre les mains des encanteurs pour assurer la vente.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE RESIDENCE

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

Coin des rues Chartres et Barthélemy.

Succession du Docteur Geo. Howe et de Marie Olympe Lesseps, sa première femme.

Mlle M. Augusta Howe vs Ruth Harriet Howe et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 31,749.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 10 mai 1892 par l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Chartres, anciennement Moreau, Jeanne et Royale, anciennement Casacalvo, et désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémecourt, député voyer; le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Chartres et Barthélemy, mesurant, au pied américain, 55 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 196 pieds 2 pouces rue Barthélemy.

Laquelle dite propriété a été acquise par feu le Dr George Howe, durant la communauté existant entre lui et sa première femme, il décéda, de George Brandi, par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 24 novembre 1875.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en brique, élevée sur de solides fondations, à peu près de 10 pieds de hauteur, ayant une grande galerie de face, 6 chambres, galerie fermée à l'arrière, chambres dans les mansardes, escaliers en briques devant et derrière, lieux d'aisances, cave, arbres magnolia, cyprès, poiriers et orangers, etc., etc. Le voisinage est des plus agréables, chars, écoles et autres commodités, la faisant une des plus désirables résidences.

Conditions—Un tiers ou plus payable comptant et le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, à son ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix d'adjudication et devra tenir la dite propriété constamment assurée, en cas de feu, pour le plein prix de sa valeur, et transférer la police d'assurance aux dits mineurs, pour le montant de leur intérêt dans la dite propriété. L'acquéreur aura à déposer entre les mains des encanteurs au moment de la vente dix pour cent du montant de son adjudication pour en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14mai—14 21 28—juin 4 11 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages

No 223 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No 246 rue Royale, entre Ursulines et St Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefèbre et als. vs. M. U. Bargas née Hotard, Tutrice et als.

No 416—23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan l'Hôtel St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 30 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété de valeur, à savoir:

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St-Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal 246 rue Royale, occupée par un chantier de bois, sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St Joseph et mesurant, au pied américain, vingt-sept (27) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St-Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée un salon et salle à manger, quatre chambres et cellier, une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale avant cinq chambres, terrasse, cave, waterworks, l'eau d'alimentation à chaque étage, etc connue sous le numéro municipal 223 rue St-Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Désirablement Situées Dans le Deuxième District.

Nos 112 et 115 rue Ste-Anne, Entre Bourgogne et Dauphine—Cottage à deux corps de logis, à un étage, loué $15 par côté.

No 189 rue Dauphine, près Ste-Anne—Maison à deux corps de logis, à un étage, loué $25 par mois.

No 75 rue Dumaine, entre Royale et Bourbon—Maison à un étage avec entrée pour voiture, loué $14 par mois.

Louis Mangin
vs
Julie Mangin et als.

No 35,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, sous la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre rendu et signé le 29 avril 1892 par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Dauphine et Bourgogne, suivant un plan de N. Tourné, architecte, en date du 26 mai 1853 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan 52, livre de plans No 36, mesurant 51 pieds et 6 pouces de face rue Ste-Anne sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à un étage à deux corps de logis, ayant sur chaque côté trois chambres, cuisine en briques à deux étages ayant en bas et en haut trois chambres de chaque côté, et waterworks, cuve, puits, lieux d'aisances, cour briquetée, etc., etc., loué à $15 chaque côté; connue par les numéros municipaux 112 et 115 rue Ste-Anne.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Ste-Anne, Bourgogne et Dumaine, mesurant, conformément à un plan de M. D'Hémecourt, député voyer, en date du 16 décembre 1857, annexé à un acte pardevant C. De Armas, notaire, le 2 mai 1861, 32 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur une première profondeur du côté de la ligne vers la rue Ste-Anne de 53 pieds 2 pouces et 4 lignes, s'étendant sur la ligne de la propriété de Mlle Estelle Malochée et rétrécissant en largeur de 10 pieds 5 pouces, [illegible] pouces de largeur dans le fond de 90 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Dumaine. Les améliorations consistent en une résidence à deux corps de logis à un étage et une cuisine en briques, connue par le numéro municipal 189 rue Dauphine, ayant deux chambres et cabinet de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, etc., louée $25 par mois.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 4, borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St Philippe, sur un plan de Joseph Pilié voyer, en date du 22 janvier 1825, et touchant au lot No 3 et mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec une entrée pour voiture, Waterworks, etc., connue par le numéro municipal 75 rue Dumaine. Louée $14 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste de leur prix par montants égaux en un et deux ans portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte hypothécaire devant contenir les clauses usuelles relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du dit crédit, les clauses d'assurances et de non aliénation, etc.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant John R. Legier, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, en sus de leur enchère, et possession devra être donnée au moment de la terminaison de l'acte de vente. Les acquéreurs sont tenus de faire un dépôt de 10 pour cent avec les encanteurs au moment de la vente pour lier la vente.
30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE VASTE
—ET—
IMPOSANT
Magasin en briques à quatre étages,
No 269 RUE DECATUR,
—EN FACE DU—
Marché Français aux Légumes,

Ensemble avec toutes les Machines et le Moulin qui s'y trouvent contenus et adaptés à la manufacture de Vermicelle, Macaroni, etc.

LE TOUT EN BLOC.

Joaquin Sambola
—vs—
Ses Créanciers.

No 32,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, machine, moulin, etc., à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, et tout ce qui y appartient, situé dans l'ilet borné par les rues Decatur, anciennement Vieille-Levée, Ursulines, Chartres et St-Philippe, dans le deuxième district de cette ville, mesurant, en mesure française, cinquante-deux pieds de face à la rue Decatur sur cent soixante-dix-huit pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un vaste et imposant magasin en briques à quatre étages récemment construit et récemment occupé par Joaquin Sambola comme manufacture de vermicelle, macaroni, etc., etc., connu par le No municipal 269 rue Decatur. Ensemble avec la propriété décrite ci-dessus seront vendus la machine et le moulin pour la fabrique du vermicelle, du macaroni, etc., qui y sont contenus, comprenant en partie deux machines à vapeur, une bouilloire à vapeur, deux reel ovens, un scrap et panning cracker cutter, une machine pour la pâte, un dough mixer, des rouleaux, brakes, endless screw mixer, shafting pulleys, belting, etc., etc.

Termes et conditions—L'acheteur assumera le paiement d'une rente foncière perpétuelle de soixante piastres par mois, payable mensuellement et d'avance à partir du premier jour de mai prochain (1892), au Très Révérend Archevêque actuel de la Nouvelle-Orléans et à ses successeurs à l'Archevêché à perpétuité, et rachetable par l'acquéreur ou ses représentants pour la somme de douze mille piastres (le capital stipulé de la dite rente).

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire public.
28avril—28 30—mai 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI

DOUBLE CORPS DE LOGIS

Dans le Quatrième District,

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de Frank Manius.

No 34,835—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 avril 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, savoir—

Un certain lot ou certaine portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Première et Philip, lequel dit lot ou portion de terre forme l'encoignure des rues Constance et Première et est désigné par le No Un sur un plan dressé par A. Sinott, architecte, le 3 décembre 1852 déposé au bureau de William Boswell, notaire en cette ville, et le dit lot mesure, mesure américaine, 48 pieds 6 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur et façade sur la rue Première de 64 pieds 1 pouce et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli double corps de logis presque neuf, ayant 6 chambres, une bâtisse en bois à deux étages attachée à la maison principale, avec trois chambres, une bâtisse à un étage faisant face à la rue Constance servant comme atelier de peinture, le tout couvert en ardoises, gaz, deux citernes, lieux d'aisances, hangars, entrée pour voitures, etc. etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le troisième district au coin des rues Laharpe et Dorgenois.

Succession de Cécile Peyronnie Perrault, veuve par le premier mariage de Paul A. Osbora et femme décédée de John D. Fricke.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date et signé le 12 mai 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage en bois à l'encoignure des rues Laharpe et Dorgenois, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Dorgenois et l'allée Rouseau. Le terrain mesure 31 pieds de face à la rue Dorgenois sur 89 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Laharpe, entre lignes parallèles, toutes plus ou moins. Le cottage est près de la gare du Orleans R. R., dans un voisinage bien amélioré.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant renfermer les stipulations usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, transfert d'assurance, etc. L'acquéreur paiera les taxes de 1892, au dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. P. Meunier, Esq., notaire public.
14mai—14 21 28 juin4 11 18

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

RESIDENCE ELEGANTE,

La maison "Sarpy,"

No 212 rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe,

Environnée par les magnifiques demeures de MM Pascal, Soniat, Pilié et autres, et dans le voisinage immédiat du **Marché Français, de la Place Jackson et de la Cathédrale.**

GRAND TERRAIN.
Samedi, 14 mai.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, No 164 rue Commune, SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan.

La magnifique résidence à trois étages avec mansarde connue comme le No 212 rue Royale dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine et St-Philippe, ayant de larges vestibules au centre de chaque étage. Au rez-de-chaussée se trouvent la Bibliothèque, le Parloir, et une grande salle à manger octogone, cuisine et toutes les dépendances ordinaires.

Le second étage renferme deux superbes salons avec portes à coulisse, et une immense salle de réception au devant de la salle à manger.

Le troisième étage est admirablement distribué en quatre grandes chambres à coucher avec un cabinet pour chaque chambre. Il y a deux chambres aux mansardes.

Les murs de toutes les pièces sont ornés de beau papier de tenture, et tous les manteaux de cheminée sont à fresque.

La bâtisse de fond à trois étages contient trois chambres confortables, avec chambre à bain, gaz partout.

Une écurie en briques à deux étages solidement construite et très jolie, ayant de la place pour quatre chevaux et quatre voitures chambres à fourrage, chambres à harnais et joli emplacement pour cocher.

La cour est bien pavée, une grande fontaine, une provision abondante d'eau. Cette jolie résidence est en très bon ordre et est admirablement construite pour résidence de famille, jolis jardins, etc., tonnelle de vigne.

Les terrains mesurent comme suit:

Le lot No 3 mesure 27 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 94 pieds 5 pouces et 27 pieds 9 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 4 mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Royale, sur 127 pieds 10 5/6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt par an, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie; les taxes de 1892 devant être assumées par l'acquéreur; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.
7mai—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets à recevoir, comptes ouverts, etc.

Succession de Mme Catherine Potthoff.

No 29,853—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, Encanteur, Bureau No 164, rue Commune, SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 avril 1892, Docket No 29,853, pour le compte de la succession ci-dessus, à l'encan, il sera vendu—

Billets à recevoir—et comptes ouverts d'après une liste au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant.
3 mai 3 7 10 12 14

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alexandre Rome.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 211—Division "C".

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Bureau, No 58 rue Camp—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus désignée, Division "C", en date et signé le 13 avril 1892, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans la paroisse St-Tammany, à Slidell, Louisiane et étant un certain morceau de terre désigné par le lot numéro 10, dans la Section 4 T. 9—S. R.—14 E. district Greensburg de la Louisiane et ayant 20 acres—borné au nord par Dorothée Guiness, au sud par Alexandre Nicholas et Adam Borne, à l'ouest face au Bayou Vincent et à l'est par Mme Frederick, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ONORATO & STUART, Encanteurs.
23 avril—23 30—mai 7 14 21 28 28

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois,

Nos 306 et 306 1/2 rue Conti près Derbigny.

Succession de Mme Maria Wiederecht.

No 35,266—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté du 30 mars 1892, et rendu dans la susdite succession la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Le joli cottage double en bois, Nos 306 et 306 1/2 rue Conti, contenant galeries sur le devant, au centre, 6 chambres dans la bâtisse principale et une cuisine détachée ayant 2 chambres, arrière-cours, 2 citernes, etc. Le lot est désigné par le No 9 dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Roman et Derbigny (Deuxième District de cette ville), tel que sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 17 janvier 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, 27 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un an de crédit, en billets de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente, et garanti par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses de garantie, avec 5 pour cent de frais d'avocat, aux frais de l'acquéreur, qui en plus du prix de son adjudication assumera les taxes de 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

QU'IL soit su que le seizième jour du mois d'avril de l'an de Seigneur, mil huit-cent-quatre-vingt-douze et le cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, François d'Assise Charbonnet, notaire, dûment commissionné et qualifié, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé.

Personnellement sont venus et ont comparu MM. Louis Klentz, George Zimmer, Joseph Dirthar, Christian Zimmer, James J. Roth, Antoine Sambola et autres dont les noms sont ci-apposés, tous de l'âge de majorité voulu et résidents de cette paroisse et de cet Etat qui ont individuellement déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils ont contracté et se sont engagés ainsi que les personnes qui pourraient s'associer à eux, à former et constituer une corporation et société civile en droit avec les objets et fins et sous les conditions et articles ci-après indiqués, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera: "THE COOPERATIVE TRUCK FARMS' COMMERCIAL COMPANY, LIMITED, de la Nouvelle Orléans, Lne. Le Président, ou en son absence le Vice Président, sera la personne à qui toutes les citations devront être servies, et le domicile de la corporation est établi en la paroisse d'Orléans.

ARTICLE II.

Les objets et fins de cette corporation sont ici déclarés être comme suit:

Premièrement—Etablir, construire, acheter ou louer, maintenir, conduire et diriger un ou des marchés publics en la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la vente de légumes et de fruits, en gros et au détail, pour l'agrément des jardiniers, maraîchers et petits fermiers (truck farmers), affermer, louer et sous louer les marchés publics de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Secondement—S'engager dans les affaires de commission pour la vente et l'achat de légumes et de fruits de tous genres, et s'occuper de telles autres affaires s'y rattachant.

Troisièmement—Fonder, conduire et faire fonctionner une ou plusieurs fabriques pour la mise en conserves des fruits et des légumes.

Quatrièmement—Acheter, vendre, affermer, louer ou sous louer des propriétés et des terres convenables pour l'exploitation de petites fermes (truck farms).

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est ici fixé à cent mille dollars ($100 000) divisé en quatre mille actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune. Les dites actions seront payables en versements de 10 pour cent appelables quand le Conseil de Direction le jugera convenable, pourvu que ces appels ne se feront plus fréquemment qu'une fois en trente jours. Des actions pleinement payées pourront être émises par le Conseil de Direction contre de l'argent payé ou des propriétés immobilières, des patentes, droits, franchises ou tout autre genre de biens meubles ou immeubles transférés ou acquis ou encore pour travail accompli. La corporation pourra commencer ses opérations dès que mille actions dudit capital auront été placées.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction qui se composera de quinze actionnaires, huit desquels constitueront un quorum. Ce Conseil sera élu à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, par un avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans dix jours avant la dite assemblée. Tout vote se fera par ballottage et chaque action donnera droit à un vote que l'on pourra donner en personne ou par procuration. La première élection des Directeurs aura lieu le second Lundi du mois de Janvier 1893. Chaque Conseil de Direction élira de son sein, à sa première réunion, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

ARTICLE V.

Les personnes suivantes composeront le premier Conseil de Direction, et leur mandat durera jusqu'au quatrième lundi de janvier 1893 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, savoir: Louis Klentz, Jos. Dirman, Geo. Zimmer, Valentine Reiss, Christian Zimmer, James J. Roth, Philip Reuter, Geo. Kuhborn, Fred Heinrich Nunge, Louis Frahling, M. J. Gurtler, Christian Fern, John Parr, F. M. Hotard et A. Sambola, avec Louis Klentz comme président, John Parr comme secrétaire et F. M. Hotard comme trésorier.

ARTICLE VI.

Cette corporation aura droit de succession et existence légale pendant une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de cette date. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom corporatif. Elle a le droit d'avoir et d'employer un sceau officiel, et de l'annuler ou de le modifier à son gré, de détenir, recevoir, acheter et transférer, affermer et prendre à ferme, d'hypothéquer et d'aliéner des biens meubles et immeubles, nommer et employer des agents, directeurs et employés et faire des règlements pour l'administration de la corporation qu'elle jugera nécessaires et convenables.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié et le fonds capital peut être augmenté, à un meeting général convoqué à cet effet après dix jours d'avis dans un des journaux quotidiens de cette ville. En cas de liquidation de cette corporation, la dite liquidation sera dirigée par trois commissaires qui seront élus par les actionnaires à une assemblée générale. Le vote dans ce cas sera au scrutin et chaque actionnaire aura droit à un vote par procuration, ou en personne, pour chaque action. L'assentiment des porteurs de trois quarts du fonds capital est nécessaire pour que la mesure passe.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable, pour les contrats ou fautes de cette corporation, pour plus que la balance non payée due sur son stock; aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer un actionnaire quelconque à une responsabilité individuelle.

Fait et signé dans la ville de la Nouvelle-Orléans en mon bureau, en présence de MM. John H. Ilsley et Edward W. Hunt, témoins compétents qui ont signé avec les parties intéressées, et moi, notaire, après lecture de tout le présent acte.

Original signé

Louis Klentz	80 actions
Geo. Zimmer, p. p. F. O. C.	70 actions
Joseph Dirman	25 actions
John Parr	15 actions
Valentine Reiss, p. p. J. P.	10 actions
Phil Reuther	10 actions
Chris. Zimmer	10 actions
James J. Roth	10 actions
Chas Haub	10 actions
Christian Fern	2 actions
Phil. Zimmer	2 actions
F. M. Hotard	2 actions
Anthony Sambola	10 actions
Friedrich Nunge	10 actions
Florian Dirman	10 actions
Louis Frahling	10 actions
Geo. Kickborn, p. p. J. P.	10 actions
M. J. Gurtler	4 actions

Témoins: John H. Ilsley, E. N. Hunt.

F. D. CHARBONNET, Notaire Public.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie par le présent que le susdit acte d'incorporation de la "Co-operative Truck Farmers Commercial Company, Limited," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau dans le livre No 444 folio 764.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1892.
GEO. GUINAULT, Recorder.

Je, notaire, soussigné, certifie par le présent que ce qui précède est une copie authentique de l'original de l'acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company Limited, de la Nouvelle Orléans, Lne", et du certificat du Conservateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, ci-annexé, enregistré à mon Bureau.

En foi de quoi j'ai à cet acte apposé ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nouvelle Orléans, Lne., ce septième jour de mai 1892.

F. D. CHARBONNET, Notaire.
12mai—5 f par mois et chaque dim

Etat Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 30 avril 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135 322 50	
Bons et actions	39,834 62	
Dettes suspendues	56,210 88	
Prêts et escomptes	265,735 66	
Dû par des banques et banquiers	4,862 37	—$501,966 03
Prêts sur demande	226,295 30	
Echange	42,807 69	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	357,606 45	—626,799 44
Total		$1,128,765 47

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits non divisés	58,794 35	—$438,994 35
Dû à des banques et banquiers		1,145 97
Dû aux déposants		688,625 15
Total		$1,128,765 47

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour d'avril 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct—soit, Trois cent cinquante-sept mille six cent six 45-100 dollars.

FRANK VATTER,
ERNEST FRAGST,
PETER TORRE,
1er mai—1f JOSEPH LOMBARD.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months ...